

Plan général d'affectation

Mai 2017

1 : 5'000

Approuvé pour l'enquête publique par la Municipalité dans sa séance du 6 juin 2016

La Syndique : *S. Pointet* La secrétaire : *[Signature]*

Approuvé pour l'enquête publique complémentaire par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2017

La Syndique : *S. Pointet* La secrétaire : *[Signature]*

Soumis à l'enquête publique du 11 juin au 11 juillet 2016

La Syndique : *S. Pointet* La secrétaire : *[Signature]*

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 17 mai au 15 juin 2017

La Syndique : *S. Pointet* La secrétaire : *[Signature]*

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 2 octobre 2017

Le Président : *[Signature]* La secrétaire : *[Signature]*

PARTIELLEMENT

Approuvé préalablement par le Département compétent

La Cheffe du département : Lausanne, le 30 JUIL. 2018

Mis en vigueur, le 30 JUIL. 2018

LEGENDE

— Limite communale

AFFECTATIONS

- Zone village (CEN)
- Zone d'habitation à faible densité (HFA I)
- Zone mixte à faible densité (HFA II)
- Zone d'installations publiques I (PUB I)
- Zone d'installations publiques II (PUB II)
- Zone viticole (VIT)
- AGR Zone agricole (AGR)
- Zone agricole protégée I (AGP I)
- Zone agricole protégée II (AGP II)
- Zone agricole protégée III (AGP III)
- Zone ferroviaire (FER)
- Zone de verdure (VER)
- Aire forestière (FOR)
- PPA / PQ en vigueur
- Zone à affecter par plan de quartier

PATRIMOINE

- Régions archéologiques
- Objets IVS

ENVIRONNEMENT

- Distance de constructions pour les LUS selon l'ORNI
- Ligne à haute tension



Plan établi sur la base des données cadastrales fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : 16/05/2017

Signature : *[Signature]*